



EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 3 176 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'au Québec, les enfants devraient toujours être au cœur de nos préoccupations, peu importe leur milieu de vie;

CONSIDÉRANT QUE nous avons la responsabilité d'assurer la sécurité et le bien-être des enfants en toutes circonstances;

CONSIDÉRANT QU'aucun enfant, qu'importe l'endroit où il vit, ne devrait être séparé de ses parents dans un moment d'extrême vulnérabilité;

CONSIDÉRANT QUE les parents sont en droit d'accompagner leur enfant malade qui doit être évacué en avion, afin de veiller sur lui;

CONSIDÉRANT QUE les enfants inuits vivent dans ces moments davantage de vulnérabilité vu leur profil socioéconomique, ethno linguistique et environnemental;

CONSIDÉRANT QUE les enfants inuits et des régions éloignées font partie du Québec;

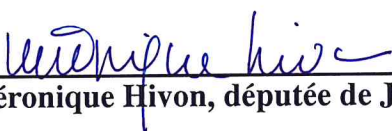
CONSIDÉRANT QU'il est inadmissible que le Québec soit la seule juridiction canadienne incapable d'affréter un avion-hôpital en mesure d'accueillir à la fois parents et enfants lors d'évacuations médicales;


CONSIDÉRANT QUE des cliniciens et chefs de service à l'Hôpital de Montréal pour enfants ont témoigné de l'importance de l'accompagnement des enfants par un parent en situation de transferts aéromédicaux;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de remédier à la situation dans les meilleurs délais en élaborant une politique permettant à un parent ou à un substitut sécurisant d'accompagner un enfant lors des transferts par avions-hôpitaux en y affectant les ressources nécessaires.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.


Véronique Hivon, députée de Joliette


Date de signature de l'extrait